

**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 26 Janvier 2017

Président : CROS Claude

Secrétaire : DEKESTER HOLMIERE Pascale

Présents : CROS Claude  
DEKESTER HOLMIERE Pascale  
PONCET Bernard  
GRIMSTONE Martine  
RAGA Sylvie

Absente : BOSQUER Maryse

Procuration : CROS Nicolas à CROS Claude

Convocation du 16 Janvier 2017.  
Début de séance : 20 heures 30

Ordre du Jour :

1. Réhabilitation du moulin et aménagement du cœur de village : validation du choix de l'entreprise ;
2. Communauté de communes : adoption du rapport de la CLECT ;
3. Centre de Gestion : rémunération pour la gestion des contrats d'assurance du personnel ;
4. Réorganisation foncières ;
5. Questions diverses.

**1. Réhabilitation du moulin et aménagement du cœur de village : validation du choix de l'entreprise.**

**Lot 01 – Maçonnerie et VRD**

Après analyses techniques et financières des offres réalisées le 10 janvier 2017 (Raga Sylvie, Poncet Bernard, Cros Claude, Dekester Holmière Pascale) et le 11 janvier 2017 (Poncet Bernard, Cros Claude) et application des notations retenues soit :

1. Prix des prestations (10/20)
2. Valeur technique (6/20)
3. Capacité financière (4/10),

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Sabayrou Construction Rénovation de Vignevieille pour un montant HT de 40 211.21 euros. Ce prix ne comprend pas le piquage du mur côté tilleuls mais comprend le dallage pierre, le plancher bois du moulin. Le rejointoiement des façades intérieures du moulin est remis à plus tard (prix estimé 1 949.74 euros HT).

**2. Communauté de communes : adoption du rapport de la CLECT**

Le conseil municipal adopte le rapport de la CLECT concernant les charges transférées.

**3. Centre de gestion : rémunération pour la gestion des contrats d'assurance du personnel**

Le conseil municipal valide le remboursement au Centre de Gestion des frais supportés par l'établissement pour accomplir les missions de conseil et d'assistance technique en matière d'assurance statutaire et d'assistance à la prise en compte et à l'amélioration des conditions de travail (mission facultative du Centre de Gestion)

soit : 0.30 % de la masse salariale.

#### **4. Parcelle A 499**

L'affaire suit son cours.

#### **5. Réorganisation foncière**

Le conseil municipal est d'accord pour étudier ce sujet.

#### **6. Questions diverses**

Cyber-espace : des devis d'aménagement de la salle ont été demandés ainsi qu'un devis pour la mise en valeur de l'ancienne horloge.

La séance est levée à 22 h 25

Le maire,  
Claude CROS